

# Mairie de LOGRIAN-FLORIAN

procès verbal du 11 septembre 2023

## NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents  
au Conseil : 11  
- En exercice : 9  
- Ayant pris part  
à la délibération : 9

DATE DE LA  
CONVOCATION  
05 septembre 2023

DATE D’AFFICHAGE  
05 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances au Foyer Communal, sous la  
Présidence de Mr le Maire, Jean-Marie CASTELLVI.

**Etaient présents** : CASTELLVI Jean-Marie, IAQUINTA Antoine, DUPONT Liliane, ,  
OSTERMANN Ole GODEMENT DELMOTE Murielle, LEICK Hervé, BÉJUI HUGUES  
Hélène,

**Absent(s)** :

**Procuration(s)** HALLOSSERIE Laurent, donne pouvoir à CASTELLVI Jean-  
Marie

RICO William donne pouvoir à IAQUINTA Antoine

**Secrétaire de séance** : BÉJUI HUGUES Hélène,

Ouverture de la séance à **.18 H 32**

- **Préambule : Lecture d'une information par monsieur le Maire au sujet du discours d'inauguration du café associatif du 14 juillet 2023.**
- 
- **Ordre du jour :**
- **1- Voirie et pluvial – rue de la Brasserie - mission de maîtrise d'œuvre : choix de l'entreprise.**
- 
- 
- **2- Voirie et pluvial – rue de la Brasserie – topographie et géoréférencement : choix de l'entreprise.**
- 
- **3-Approbation de la convention de mise à disposition des locaux du café associatif à l'Association Le Café de l'Atelier.**
- 
- **4-Signature de la convention avec le groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique sur la commune de Logrian.**
- 
- **5-Voirie : travaux de confortement du pont du Vergalous.**
- 
- **Questions diverses.**

Jean-Marie CASTELLVI

BÉJUI HUGUES Hélène

Préambule : explication du texte lu par M. le Maire le 14 juillet 2023 qui sera sur le bulletin municipal.

Le Conseil Municipal demande quelques modifications avant publication.

### **Approbation du compte rendu de séance du 03 juillet 2023, à l'unanimité.**

#### **1- Voirie et pluvial – rue de la Brasserie - mission de maîtrise d'œuvre : choix de l'entreprise.**

Nous avons contacté deux entreprises pour cette mission :

- MEDIAE pour sa connaissance du dossier sur lequel il avait travaillé précédemment en 2021
- INFRAMED étant donné le suivi du chantier de la RD8 qui nous a apporté toute satisfaction

Le devis MEDIAE ressort à 9 944.50 € HT et celui d'INFRAMED à 6 300,00 € HT.

Le choix s'est donc porté sur INFRAMED.

#### **2- Voirie et pluvial – rue de la Brasserie – topographie et géoréférencement : choix de l'entreprise**

Il a été nécessaire d'effectuer pour les travaux de la rue de la brasserie une étude complète des réseaux (eau, assainissement, téléphone, fibre, EDF) afin de pouvoir déterminer par le maître d'œuvre INFRAMED la meilleure approche pour les futurs travaux.

L'entreprise BETEHSUD travaille déjà avec INFRAMED. Le choix s'est donc porté sur cette entreprise

#### **3-Approbation de la convention de mise à disposition des locaux du café associatif à l'Association Le Café de l'Atelier.**

Suite aux nouveaux statuts du café de l'atelier, le terme « unanimité » doit être remplacé par « majorité », l'association doit faire une assemblée générale pour le changement de celui-ci.

Le Conseil Municipal souhaite une modification de la convention avant l'envoi de celle-ci au président de l'association.

#### **4-Signature de la convention avec le groupement de Défense Sanitaire Apicole du Gard pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique sur la commune de Logrian.**

- Cette association a pour but de réduire l'impact des frelons asiatiques sur les ruches. Ces insectes ne s'attaquent pas à l'homme ou rarement en cas d'approche du nid
- Cette convention permettra à la Commune de faire appel à un spécialiste afin d'éradiquer un nid de frelons sur la voie publique. Les sapeurs-pompiers ne gèrent plus ce genre de problème, ils demandent de se rapprocher d'organismes privés.

Jean-Marie CASTELLVI

BÉJUI HUGUES Hélène

- C'est aussi un moyen d'aider les apiculteurs et de défendre les abeilles bien utiles à notre environnement.
- Subvention annuelle de 200 € comme stipulé dans la convention.
- 
- **5-Voirie : travaux de confortement du pont du Vergalous.**
- Le CEREMA nous a informé de problèmes de structures au niveau du pont submersible du Vergalous.
- Il est nécessaire de prévoir le confortement de ce petit ouvrage situé sur un chemin communal.
- Deux entreprises ont été consultées. Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à finaliser ces travaux de sécurisation.
- Les montants des devis vous seront communiqués ultérieurement.
  
- **Questions diverses.**
  - La DGFIP nous informe que l'on peut délibérer sur la mise en place d'une taxe sur les logements vacants, après discussion le Conseil Municipal ne souhaite pas profiter de cette taxe.
  - Murielle, demande si l'on peut acheter des cimaises pour le foyer communal, M. le maire demande des devis pour valider sa demande.
  - Antoine, nous informe sur la date de mémoire vive : voir en mars 2024.
  - Nous avons demandé un devis à une entreprise de ferronnerie pour installer un portail sur le Cambon,

Fin de séance : 20h28.